

Parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS

« Exercer une mission de référent de parcours santé-social »



Rapport d'activité

FEVRIER 2024

- **Martine GILLES, directrice de la pédagogie et des formations**
- **Isabelle HOUPY, responsable de formation**
- **Elodie BOIJOUX, Assistante pédagogique de formation**

Table des matières

Préambule	3
1. Contexte et genèse du parcours de formation préparatoire à l'IRTSCA.....	4
1.1. Phase 1 : l'ingénierie pédagogique	4
1.2 Présentation globale du parcours de formation préparatoire.....	6
1.3 Phase 2 : la constitution de l'équipe pédagogique	9
1.4 Phase 3 : le comité de suivi pédagogique	11
2. Première session et bilans.....	12
2.1 La première promotion	12
2.2 Bilans	14
Perspectives 2024	18

Préambule

Dans une démarche inclusive et dans un contexte d'évolution des politiques publiques et des attentes des publics en situation de vulnérabilité (précarité, handicap, dépendance, insertion sociale et/ou professionnelle, etc.), la fonction de « référent de parcours » devient centrale dans l'accompagnement global du parcours de vie et du des projet.s de vie des personnes concernées mais aussi dans l'accompagnement des situations dites « complexes » pour prévenir les ruptures de parcours.

En accord avec les personnes accompagnées et en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, il s'agit pour le référent de parcours de se situer dans une démarche de coordination des parcours de soins, de santé et de vie des personnes concernées tout en favorisant la participation, le pouvoir d'agir et l'autodétermination de celles-ci.

En 2020, afin de répondre à cette évolution sociétale dans le champ de la santé, du social, du médico-social, de l'insertion, etc., l'Union nationale des acteurs de la formation et de la recherche en intervention sociale (UNAFORIS) propose de délivrer la certification « **Exercer une mission de référent de parcours santé-social** ».

Pour se faire, l'UNAFORIS a déposé un référentiel de compétences et d'évaluation au Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH) de France Compétences sous la référence de la **fiche N° RS5256**.

L'ambition de cette certification est d'attester de la maîtrise des compétences nécessaires en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être pour « **se situer dans la mission de référent de parcours, au sein des enjeux de l'accompagnement et de piloter et animer un réseau de partenaires afin de co-élaborer et organiser le projet avec la personne accompagnée** ».

Il est à préciser que l'inscription au RSCH a été effective de septembre 2020 à septembre 2023, échéance à laquelle, l'UNAFORIS a renouvelé sa demande d'inscription au répertoire. Actuellement, l'UNAFORIS est dans l'attente d'obtenir la réponse de France Compétences.

En 2024, l'IRTS CA ambitionne alors d'ouvrir sa deuxième promotion, sous réserve du renouvellement de l'inscription de la certification au RSCH par France Compétences.

1. Contexte et genèse du parcours de formation préparatoire à l'IRTSCA

En tant qu'adhérent et par la convention qu'il a signée avec l'UNAFORIS en décembre 2020, l'Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne (IRTSCA) a ainsi proposé aux professionnels effectuant la mission de référent de parcours santé-social (RP2S) ou souhaitant le devenir, la possibilité de se préparer à cette certification lors d'un parcours de formation préparatoire personnalisé et construit sur mesure. L'IRTSCA a alors la charge de préparer les candidats à la certification, à veiller à leur éligibilité à se présenter à la certification puis à les inscrire auprès de la Cellule de Certification de Compétences UNAFORIS (CCCU) en vue de réaliser l'épreuve orale d'évaluation des compétences.

C'est dans ce contexte que l'IRTSCA s'est positionné sur le territoire champardennais et ses alentours, pour constituer une équipe au service de cette certification et qu'une première promotion a été ouverte de janvier 2023 à octobre 2023.

1.1. Phase 1 : l'ingénierie pédagogique

Le 10 décembre 2020, la signature de la convention entre l'UNAFORIS et l'IRTSCA a permis d'enclencher la phase de la conception et de l'organisation du parcours de formation préparatoire.

Pour ce faire, une équipe de salariés permanents a été constituée en vue d'élaborer l'ingénierie pédagogique. Sous la responsabilité de Stéphane FOURNAL, directeur général de l'IRTSCA et directeur de la pédagogie et des formations par intérim, Isabelle HOUPY responsable de formation et Elodie BOIJOUX assistante de formation ont œuvré pour construire ce parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS « Exercer une mission de référent de parcours santé-social ».

L'équipe pédagogique de l'IRTSCA s'est alors appuyée sur les textes de référence suivants :

- Le référentiel de compétences et d'évaluation « Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social » de l'UNAFORIS
- Le manuel des références qualité des certifications de compétences UNAFORIS, mis à jour en février 2021
- Le règlement des épreuves de certification UNAFORIS, mis à jour en février 2021
- La note d'opportunité UNAFORIS d'avril 2020

En raison de son inexistence, un référentiel de formation a dû faire l'objet d'une ingénierie spécifique au sein de l'IRTS CA. Avec l'objectif de croiser les regards, la responsable de formation a constitué un groupe de travail avec un docteur et maître de conférences en sociologie, un formateur consultant et directeur de transition en ESSMS, un professionnel de terrain exerçant au sein d'un dispositif intégré et les membres de l'équipe pédagogique de l'IRTS CA en charge de ce parcours de formation préparatoire.

En fonction des domaines d'expertise et de l'expérience de chacun des membres, la co-construction du référentiel de formation a été menée et formalisée. Le référentiel a ensuite été validé conjointement par un comité de pilotage constitué des mêmes membres et du directeur par intérim de la pédagogie et des formations de l'IRTS CA.

A partir de ce référentiel de formation¹, l'architecture du parcours de formation préparatoire a pu être conçue selon une organisation en blocs de compétences auxquels ont été associés un ou plusieurs modules de formation théorique selon un nombre d'heures propre à chacun. Chaque bloc de compétences regroupe deux à quatre compétences, elles-mêmes faisant référence à des activités singulières et inhérentes à la fonction de référent de parcours santé-social.

L'enjeu de cette architecture est de pouvoir proposer à chaque candidat à la certification, un parcours de formation préparatoire personnalisé et construit sur mesure en prenant en considération le portrait de son expérience et de son parcours de formation antérieur et/ou actuel. Réalisé en amont de la formation, ce portrait est retracé individuellement avec chaque candidat à l'occasion d'un bilan de positionnement avec le responsable de la formation. Suite à ce bilan, le parcours personnalisé peut prendre la forme d'une offre de formation et d'un calendrier personnalisé (nombre de modules de formation théorique et/ou pratique et nombre d'heures à réaliser).

Ainsi conçue, cette ingénierie a permis à l'IRTSCA de concevoir parallèlement la programmation de la première session, de constituer une équipe pédagogique complète, de mettre en œuvre son plan de communication, d'adresser des devis aux candidats ou commanditaire et d'ouvrir les inscriptions aux potentiels candidats.

¹ Le référentiel de formation et l'architecture du parcours de formation préparatoire sont consultables en intégralité dans le projet pédagogique de décembre 2022.

1.2 Présentation globale du parcours de formation préparatoire

Des objectifs généraux :

En fonction des besoins des candidats, le parcours préparatoire de la formation s'inscrit dans une démarche d'information, de veille à l'évolution des pratiques d'accompagnement global des personnes en situation de vulnérabilité (précarité, handicap, dépendance, insertion sociale et/ou professionnelle, etc.) ainsi qu'à l'actualisation des connaissances et à l'initiation à différentes pratiques, méthodologies et outils.

Il s'agit de :

- ⇒ Identifier la référence de parcours comme une fonction au service du parcours de vie de la personne.
- ⇒ Placer la personne au cœur du dispositif d'accompagnement de son parcours de vie en favorisant sa participation, son pouvoir d'agir et son autodétermination dans une logique d'approche globale et conjointe.
- ⇒ Favoriser et développer la coopération et la communication entre les acteurs et partenaires associés au parcours de vie de la personne.
- ⇒ Savoir repérer puis mobiliser l'ensemble des ressources et techniques environnantes à placer au service de la personne, de son parcours de vie et de son.ses projet.s de vie.

Une organisation :

Le parcours de formation préparatoire est personnalisé et construit sur mesure pour chacun des candidats par l'IRTS CA. Il est réalisable selon une amplitude de 7 à 9 mois. La durée de ce parcours peut varier de 60 heures (bilan de positionnement, ateliers collectifs, RDV individuels et formation théorique allégée) à 151 heures (bilan de positionnement, ateliers collectifs, RDV individuels et formation théorique complète).

Il est composé de 3 blocs de compétences au sein desquels un ou deux modules sont proposés :

- ⇒ **Bloc 1** : La référence de parcours : une fonction au service du parcours de vie de la personne (module 1 - 35 heures)
- ⇒ **Bloc 2** : La personne au cœur du dispositif d'accompagnement de son parcours de vie : sa participation, son pouvoir d'agir et son autodétermination dans une logique d'approche globale et conjointe (modules 2 et 3 - 56 heures)
- ⇒ **Bloc 3** : Coopération et communication entre les acteurs partenaires associés au parcours de vie de la personne : les ressources et techniques mobilisables (modules 4 et 5 - 35 heures)

Le parcours de formation préparatoire se réalise lors d'un **parcours commun obligatoire** et d'un **parcours personnalisé** :

Le parcours commun obligatoire est composé de :

- ⇒ **Un bilan de positionnement** réalisé avec le responsable de la formation et/ou un formateur de l'IRTS CA permettant de retracer le portrait de l'expérience et du parcours de formation du candidat au regard des compétences attendues (environ 1 heure)
- ⇒ **Un accompagnement individuel et collectif** (forfait de 24 heures)

Cet accompagnement est conduit par un formateur de l'IRTS CA sous la forme :

- D'ateliers collectifs pour une durée totale de 14 heures dont 10.5 heures dispensées en travaux dirigés par visio-conférence ou en présentiel pour l'accompagnement à la certification
- D'un accompagnement individuel à la certification de 10 heures réalisé par le même formateur ayant conduit les ateliers collectifs (*toute heure d'accompagnement complémentaire sera soumise à facturation*)
- **Le module 1** : La fonction de référent de parcours santé-social (35 heures obligatoires)

Ce module de formation permet à chaque candidat d'identifier la référence de parcours comme une fonction au service de la personne et de son parcours de vie.

Le parcours personnalisé est proposé en fonction des besoins à la certification du candidat et peut comprendre :

- Module 2 : Co-construire le parcours de vie avec la personne concernée (31.5 heures)

- ❑ Module 3 : Accompagner le parcours de vie et le.s projet.s de vie de la personne dans une logique de parcours coordonné (24.5 heures)
- ❑ Module 4 : Les ressources repérables et mobilisables pour accompagner le parcours de vie de la personne (14 heures)
- ❑ Module 5 : La communication dans l'exercice de la référence de parcours : enjeux, stratégies, techniques et cadre d'intervention (21 heures)
- ❑ Module 6 : Formation pratique (Selon le bilan de positionnement du candidat, la formation pratique pourrait ne pas être nécessaire, avoir une durée maximum de 70 heures pour les professionnels en fonction de Référent de parcours santé social (RPSS) ou de 280 H pour les demandeurs d'emploi ou professionnels n'exerçant pas la fonction de RPSS)

Les possibilités d'allègement de blocs ou de modules sont étudiées lors du bilan de positionnement. En cas de non-possibilité d'allègement au regard du parcours du candidat, le candidat se verra proposer un parcours préparatoire complet à l'issue du bilan de positionnement. Pour ce certificat, il n'y a pas de possibilité de dispense.

La certification :

« L'UNAFORIS en tant qu'organisme certificateur et personne morale est responsable exclusif en matière de décision d'octroi de ses certifications. L'UNAFORIS garantit la conception, la mise en œuvre des certifications et le respect des engagements enregistrés aux répertoires »². En amont des épreuves, l'IRTS CA veille à ce que le candidat remplisse « les critères d'éligibilité à la certification prévus dans les référentiels et/ou dans les règlements des épreuves de certifications déposés aux répertoires »³.

Les épreuves sont organisées selon deux modalités complémentaires :

- Epreuve 1 : un dossier de pratiques professionnelles de 10 à 15 pages démontrant, dans la mesure du possible, l'acquisition des 8 compétences
- Epreuve 2 : une soutenance orale du dossier d'une durée de 30 minutes où le candidat prend appui sur son expérience pour apporter des éléments complémentaires ou des

² Source : Manuel des références qualité des certifications de compétences UNAFORIS, mise à jour Février 2021, p4.

³ Source : Manuel des références qualité des certifications de compétences UNAFORIS : mise à jour Février 2021, p8.

éclairages sur son dossier pour consolider et/ou mettre en avant des compétences non présentes ou non évaluables dans son dossier de pratiques professionnelles.

1.3 Phase 2 : la constitution de l'équipe pédagogique

Au-delà de l'équipe pédagogique initiale, une équipe d'intervenants a été constituée pour intervenir lors de la première session. La responsable de formation a ainsi fait appel au réseau de l'IRTSCA et à des professionnels œuvrant au sein de dispositifs d'accompagnement global ou ESSMS œuvrant dans le champ du sanitaire, du médico-social, du social et de l'insertion socio-professionnelle. Les membres de l'équipe pédagogique présentés ci-dessous sont ceux qui ont répondu favorablement à la proposition de l'IRTSCA. En fonction de leur champ d'expertise et d'intervention, un ou plusieurs modules leur ont été confiés.

A ce jour, d'autres partenaires contactés n'ont pas donné suite ou réponse. Ils seront à nouveau sollicités pour développer une offre de formation diversifiée et représentative de la fonction de référent de parcours quel que soit son domaine d'intervention.

- **Des formateurs permanents de l'IRTS CA :**

Catherine FOURDRIGNIER, art thérapeute, cadre pédagogique, responsable de l'axe 7 « Elaboration de démarches professionnelles et des médiations éducatives »

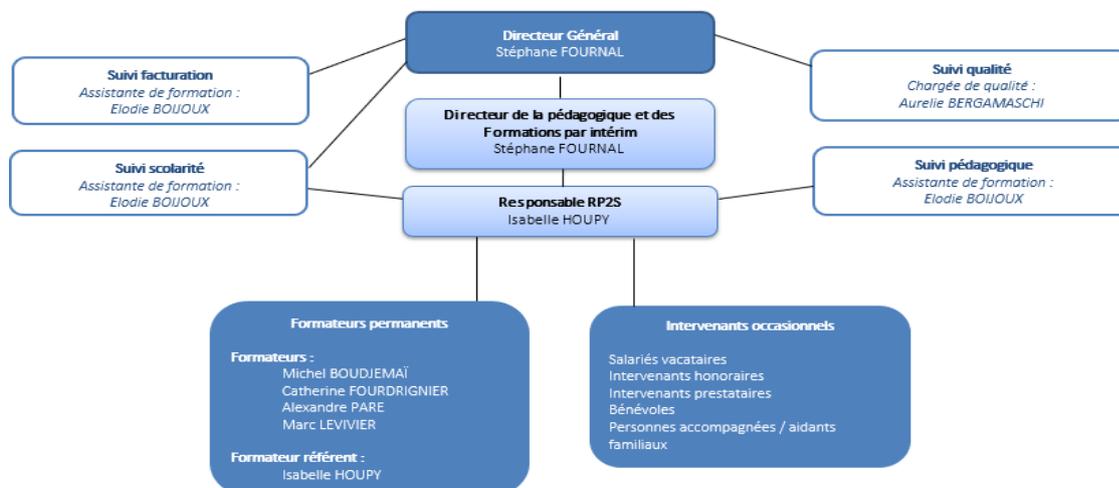
Michel BOUDJEMAI, docteur en droit public, cadre pédagogique, responsable de l'axe 5 « approche citoyenne et professionnelle de l'intervention sociale »

Marc LEVIVIER, docteur en sciences de l'éducation, cadre pédagogique

Alexandre PARE, responsable du centre de ressources documentaires de l'IRTSCA.

- **Un formateur-référent préparant les candidats à la certification :**

Isabelle HOUPY, formatrice et responsable de formation à l'IRTSCA



ORGANISATION FONCTIONNELLE Référent de Parcours Santé Sociale – 1^{er} septembre 2022

- **Des formateurs consultants :**

Franck STEPIEN, directeur de transition en ESSMS et formateur consultant

Marc FOURDRIGNIER, docteur et maître de conférences en sociologie, formateur consultant

- **Des professionnels en poste de « référent de parcours »** et/ou œuvrant au sein de dispositif d'accompagnement global dans le champ de l'intervention sociale, médico-sociale ou du sanitaire :

Agnès DESTENAY, neuropsychologue dans un centre de rééducation motrice et référente handicaps rares au sein d'un réseau territorial d'accompagnement des personnes en situation de handicap rare (Marne)

Séverine GUILLIERE, cheffe de service Evaluation à la Maison départementale des personnes handicapées 51 (Marne)

Cathy LEOEUF, directrice éducative à l'Institut médico-éducatif (IME) * Villa In Sylva (Marne)

Karen BERTRAND, coordinatrice de parcours socio-professionnel et coordinatrice « Différent et Compétent » à l'Institut médico-éducatif Villa In Sylva (Marne)

Julie SAMOY, Marjorie CHAVET, Sophie DEPOMMIER, Elise ROYER, coordinatrices de parcours complexe dans le Dispositif d'appui à la coordination de la Marne (DAC51)*

Mélanie LICETTE, Lou-Anne BAUDUIN, Anne-Laure BAUDOIN, référentes de parcours à l'AFM Téléthon, antenne Champagne-Ardenne

Elodie LAGACHE, Audrey VEHRILLE, coordinatrices territoriales à l'Equipe Relais Handicaps Rares Nord-Est antenne Lorraine Champagne Ardenne (ERHRNE)

Benjamin HUART, directeur adjoint d'un pôle enfance et inclusion scolaire et du Pôle de compétences et de prestations externalisées, association Les Papillons Blancs en Champagne (Marne)

Aude FREAL et Justine FORGET, coordinatrices de parcours au sein d'une Communauté 360 (Ardenne)

- **Un pair-formateur témoin :**

Christine GROUZELLE, aidant familial

1.4 Phase 3 : le comité de suivi pédagogique

L'ensemble de l'équipe pédagogique ainsi constituée a été conviée au premier comité de suivi pédagogique qui a eu lieu le **23 janvier 2023**.

L'ordre du jour était dense car il s'agissait d'une première rencontre entre l'ensemble des intervenants. Même si en amont du comité les intervenants ont été reçus individuellement par la responsable de formation, cette rencontre a été l'occasion de présenter à nouveau la certification, l'ingénierie conçue pour organiser le parcours de formation préparatoire, la programmation et le calendrier.

Le portrait de l'expérience des candidats ainsi que la présentation de leur parcours de formation préparatoire personnalisé (modules validés et durée de la formation pratique) ont également été abordés afin que les intervenants puissent se repérer et adapter leurs contenus en fonction des champs d'intervention respectifs des candidats. Toutefois, un point de vigilance a obtenu consensus au sein de l'équipe. Le champ d'expertise de l'intervention médico-sociale est largement représenté et notamment en lien avec le champ du handicap. Il paraît nécessaire d'identifier d'autres dispositifs relevant de l'intervention sociale et/ou de l'insertion socio-professionnelle afin d'apporter une offre de formation diversifiée et complémentaire à celle proposée.

Le comité a aussi été l'occasion pour les intervenants de se coordonner pour des modules spécifiques (modules 1.6 ; 3.1 ; 4.2 et 4.3) et d'identifier des sites d'accueil pour la formation pratique. Le collège des professionnels présents ont tous confirmés leur volonté d'accueillir en stage des candidats : DAC, PCPE, Communauté 360, Dispositif intégré handicaps Rares, IME.

2. Première session et bilans

2.1 La première promotion

En amont de l'ouverture de la première promotion, 7 dossiers d'inscription ont été réceptionnés puis 7 bilans de positionnement ont été réalisés.

Le 23 janvier 2023, 6 candidates à la certification ont intégré la première promotion.

Une candidate n'a pas pu réaliser le parcours de formation préparatoire et s'est désistée après son bilan de positionnement.

Au sein de cette première promotion, 4 candidates ont réalisé ce parcours de formation préparatoire sur prescription de leur employeur : 2 candidates sont en poste de référent de parcours au sein d'une fédération d'associations d'intervention à domicile et 2 candidates sont coordinatrices d'unité de vie au sein un foyer d'accueil médicalisé accueillant des personnes avec troubles du spectre de l'autisme. Les autres candidates souhaitent se spécialiser en vue de développer un nouveau projet professionnel.

L'ensemble des 6 candidates ont réalisé le parcours complet soit les 5 modules pour un total de 126 heures et de 14 heures d'ateliers collectifs.

Selon les profils et les besoins identifiés et/ou exprimés lors du bilan de positionnement, la durée préconisée de la formation pratique a été variable : 70 heures (2 candidates), de 70 à 140 heures (2 candidates), 140 heures (1 candidate) et 280 heures (1 candidate / demandeuse d'emploi).

Toutefois dans les faits, les préconisations de la responsable de formation et/ou les demandes exprimées individuellement par les candidates n'ont pas forcément pu aboutir en raison de la nécessité de service exprimée par leur employeur : 35 heures (2 candidates), 70 heures (2 candidates) et sans modification pour les 2 dernières candidates (140 heures et 280 heures).

Cette situation a été dommageable pour les candidates concernées car elles ont eu peu de temps pour découvrir la fonction de référent de parcours au sein des dispositifs qu'elles avaient ciblés pour leur formation pratique et surtout pour appréhender les méthodologies, outils et ressources mobilisées par les référents de parcours qu'elles ont accompagnés. Ce contexte a aussi été un frein pour exposer ou compléter leur pratique professionnelle au sein de leur dossier écrit (épreuve 1, dossier de pratiques professionnelles).

Les lieux où ont été réalisés les séquences de formation pratique ont été les suivants :

- Communauté 360,
- Pôles de compétences et prestations externalisées,
- Dispositif intégré handicaps rares,
- Entreprise d'insertion par l'activité économique
- Maison des solidarités

Dans le cadre du Festival des Récits du Social organisé par l'IRTS CA le 22 juin 2023, une journée d'études a eu lieu. Le thème était « Comment les récits nourrissent parcours et projets de vie ? ». Dans le cadre de la programmation de la formation, les 6 candidates de la promotion ont participé à cette journée. Elles ont pu assister aux interventions de :

- D'une personne concernée par le dispositif « un chez soi d'abord » dont le témoignage portait sur son parcours,
- Nathalie Burckel, coordinatrice de parcours de la fondation OVE de Villeurbanne,
- Pascale Estecahandy, responsable du dispositif national du DIHAL,
- Noémie Michelin, responsable du dispositif « un chez soi d'abord » du CCAS de Reims.

Le 20 octobre 2023, ce sont 5 candidates qui se sont présentées à l'épreuve orale de certification et qui ont obtenu leur certification. Nous tenons à les féliciter pour ce 100 % de réussite. En amont de l'épreuve orale, une candidate a demandé à reporter la présentation de son dossier de pratiques professionnelles lors d'une prochaine épreuve de certification.



2.2 Bilans

Du point de vue des candidates :

Au cours de la formation, plusieurs bilans ont été réalisés avec les candidates, le premier à mi-parcours et le second en fin de parcours via deux modalités distinctes :

- Un bilan collectif réalisé « à chaud » avec les 5 candidates présentes lors du dernier atelier de préparation à la certification
- Un bilan individuel réalisé à partir d'un questionnaire anonyme, adressé par le service qualité de l'IRTS CA.

A mi-parcours, en avril 2023, le premier bilan a été réalisé par l'intermédiaire d'un questionnaire composé de 12 questions. 5 candidates sur 6 ont répondu à celui-ci. Globalement, les premiers modules répondaient à leurs attentes de départ avec une moyenne de 3.4/5: « *les différentes approches sont très intéressantes mais sont beaucoup centrées sur le domaine du handicap* » « *les cas*

pratiques complètent bien la théorie et permettent de mieux comprendre », la formation « donne les outils du référent de parcours et questionne sur notre pratique », « les premiers modules ont été riches, mais peut-être trop abstrait pour moi » et « il a été très difficile de savoir se situer et de connaître la méthodologie ». Le rythme et la progression de la formation ont semblé relativement adaptés (moyenne de 3.4/5) : « beaucoup d'informations, très intense mais riche », « des journées très chargées qui auraient pu être allégées », « nous avons besoin de plus d'éclairage concernant le dossier à rendre afin de pouvoir adapter nos actions sur le terrain ».

Au regard du contenu, les supports pédagogiques ont semblé pertinents (moyenne de 4.2/5) et le niveau de maîtrise ainsi que la qualité d'animation des intervenants ont été appréciés avec une moyenne de 4.4/5 : « les intervenants maîtrisent leur sujet et nous font réfléchir sur nos pratiques actuelles et à venir » ou « beaucoup d'intervenants ont été très dynamiques, ce fût plaisant dans les échanges et les apports, par contre les cours trop théoriques [...] peuvent manquer de dynamisme et d'éclairage ce qui est très dommage car ce sont des éléments très intéressants ». Pour conclure ce bilan à mi-parcours, les 5 candidates évoquent les suggestions suivantes :

- Varier les champs d'intervention des intervenants en privilégiant une seule intervention par intervenant et pas sur la même journée.
- Proposer l'accompagnement à la méthodologie du DPP plus tôt dans le calendrier.

Pour le second bilan réalisé en fin de parcours, 5 candidates sur 6 ont participé au bilan collectif réalisé « à chaud » le 06 octobre 2023.

Cet échange a permis de mettre en lumière les éléments suivants :

- La formation est exigeante du fait de la certification et de l'investissement personnel à produire : beaucoup de temps a été nécessaire pour s'approprier la méthodologie, les attendus puis rédiger le DPP. Les contraintes professionnelles et personnelles des candidates n'ont pas favorisé la production du DPP. Cette période a été vécue comme très intensive et stressante.
- Une candidate n'a pas déposé son DPP et a demandé un report pour se présenter à une prochaine épreuve de certification.
- Le groupe aurait apprécié de recevoir dès le début de la formation, le guide du DPP et recevoir l'accompagnement méthodologique.
- Certaines interventions étaient trop longues et auraient nécessité moins de temps.

- Le champ du handicap a été dominant durant la formation. Le champ de la dépendance et de l'insertion professionnelle aurait été appréciés durant la formation.
- Les 5 candidates sont globalement satisfaites de leur parcours de formation (stages et regroupement à l'IRTS), des apports reçus, des expériences et partages réalisés avec les intervenants de terrains et les formateurs. L'ensemble des apports leur a permis d'appréhender plus concrètement la fonction de RP2S. Il a également été précisé que cette formation avait permis de remettre à jour les connaissances en matière de politiques publiques et de pouvoir prendre du recul sur leur pratique grâce aux temps d'échanges et d'analyses vécus en formation théorique et/ou pratique.
- 2 candidates indiquent ne pas avoir tout de suite perçu le sens des apports et étaient « complètement perdues ». Le sens est venu lors du dernier regroupement et plus particulièrement lorsque le DPP a été finalisé.
- Les points d'amélioration suggérés ont été les suivants :
 - Diversifier les intervenants en ciblant l'ensemble des champs d'intervention (sanitaire, social, dépendance, handicap...)
 - Privilégier 2 intervenants différents pour le module 1.2
 - Recevoir la méthodologie pour le DPP plus tôt au cours de la formation
 - Revoir les techniques d'entretien de base

La seconde modalité de bilan était individuelle, via un questionnaire à compléter en ligne. L'appréciation globale des candidates obtient une moyenne de 8.60/10 pour les conditions matérielles et une moyenne de 7.60/10 pour le parcours et la pédagogie.

Les points forts de la formation relevés sont les suivants :

- *« La cohésion et la complémentarité de la promotion »,*
- *« Les apports théoriques »,*
- *« Les différents intervenants, les témoignages, l'animation et le dynamisme de certains intervenants »,*
- *« La création de réseau avec les divers intervenants »,*
- *« Les dernières phases de rassemblement (mai et juin) ont paru plus riches d'enseignement ».*

Les thèmes à approfondir identifiés par les candidates et les pistes d'amélioration en lien avec le parcours sont les mêmes que précédemment :

- Recevoir le plan et la méthodologie du DPP plus tôt dans le parcours et prévoir un travail de groupe pour le dossier.
- Aborder tous les champs d'intervention inhérents à la fonction de RP2S
- Rééquilibrer les temps de formation assurés par certains intervenants
- Allonger l'amplitude du calendrier de formation pour permettre aux personnes en salariées et/ou en fonction de référent de parcours de pouvoir concilier organisation professionnelle avec la formation pratique et théorique.

Du point de vue de l'équipe pédagogique :

- *« Le groupe aurait apprécié de recevoir dès le début de la formation, le guide du DPP et recevoir l'accompagnement méthodologique ».*

L'ensemble des documents (dont le guide du DPP) ont été transmis le premier jour de la formation en version papier et en version numérique (Share Point créé et mis à disposition dès le premier jour de la formation). Une candidate indique qu'elle ne les a pas lus, d'autres candidates ne se souvenaient plus disposer de ce guide. D'un point de vue pédagogique, appréhender dès le début de la formation de façon exhaustive et détaillée la méthodologie du DPP semble prématuré et ne ferait pas sens compte tenu du nombre d'informations reçues lors de la première journée de formation. De plus, les séquences de formation pratique n'étant pas encore identifiées et réalisées, évoquer la méthodologie du DPP à ce stade du parcours de formation préparatoire serait également précoce.

- *« Certaines interventions étaient trop longues et auraient nécessité moins de temps ».*

L'équipe pédagogique ainsi que les intervenants concernés ont eu les mêmes observations. Ce point précis sera pris en compte pour la prochaine session et fera l'objet d'une modification de planification.

- *« Le champ du handicap a été dominant durant la formation. Le champ de la dépendance et de l'insertion professionnelle aurait été appréciés durant la formation ».*

Ce constat est partagé par l'équipe pédagogique. Toutefois cette limite a été abordée dès le premier jour de la formation par la responsable. Aborder le champ du handicap n'était pas un objectif de travail mais il s'agissait bien d'appréhender la méthodologie d'intervention et de mobilisation d'un réseau d'acteurs et de ressources en prenant appui sur l'expérience vécue par les différents intervenants exerçant dans ce secteur. Il s'avère que pour cette première promotion, le secteur médico-social était largement représenté car la recherche d'intervenants issus des autres secteurs d'intervention (autonomie des personnes âgées dépendantes, insertion professionnelle et/ou sociale des publics en situation de précarité) a été difficile. Il s'agit d'un point qui avait déjà été soulevé en 2022, lors de la construction du référentiel de formation par le comité de pilotage puis par le comité de suivi pédagogique s'étant tenu le 23 janvier 2023.

Perspectives 2024

Sous réserve du renouvellement de l'inscription de la certification au registre spécifique des certifications et habilitations (RSCH) par France Compétences, la première perspective est de pouvoir ouvrir une seconde promotion au sein de l'IRTS CA.

Dès que la fiche RS N°5256 du RSCH sera active, l'ouverture d'une seconde session pourra être programmée et communiquée via les canaux de communication habituels de l'IRTS CA.

Pour faire suite aux différents éléments recueillis par les membres de l'équipe pédagogique et lors des divers bilans avec les candidats, le référentiel de formation ainsi que la programmation vont être modifiés et aménagés :

- Le module 1.1 (7 heures) sera délivré par des professionnels intervenant dans deux secteurs distincts, soit 2 séquences de 3.5 heures. Les champs d'intervention de la santé et de l'insertion professionnelle seront abordés dans le cadre de ce module.
- Le module 2.2 « *Accompagnement au parcours de vie : projet d'accompagnement (PIA/PP/PPE) : ne pas confondre pour mieux répondre* » (7heures) devient « **Accompagnement au parcours de vie : repères et méthodologie** » (10.5 heures). Une journée entière sera

consacrée aux fondamentaux de la méthodologie de projet et à l'approche systémique. La demi-journée restante permettra d'illustrer les fondamentaux reçus préalablement.

- Le module 2.3 « *Le diagnostic conjoint* » aura une durée inférieure (3.5 heures au lieu de 7 heures) car l'approche du diagnostic sera évoquée dès le module 2.2.
- Le module 5.2. « *Les stratégies et techniques de communication professionnelles* » sera abordé sous le prisme des situations dites « complexes ».
- Les ateliers de préparation à la certification (10.5 heures) seront proposés au nombre de quatre au lieu de trois afin de permettre aux candidats de s'approprier progressivement la méthodologie attendue lors de l'épreuve écrite de certification (DPP).

Pour finir, il est à souligner que de nouveaux intervenants vont rejoindre l'équipe pédagogique lors de la seconde session. L'ambition de l'IRTS CA est ainsi de proposer une offre de formation diversifiant les illustrations de dispositifs ou de services ainsi que les pratiques inhérentes à la fonction de référent de parcours santé-social et ce, quelques soient les champs d'intervention promouvant l'accompagnement global des publics en situation de vulnérabilité avec une visée inclusive.